

SAINT-ÉTIENNE Social

La double peine d'Adriana : les violences conjugales et l'exil

Mariée à un français au Mexique, Adriana pensait, en venant en France, poursuivre une belle histoire pour elle et les deux enfants nés de cette union. Désormais, elle divorce et vit dans la peur de perdre son titre de séjour.

Adriana est une belle jeune femme de 42 ans. Des cheveux noirs entourent son visage rond, parfois, éclairé par de rapides sourires. Mardi soir, elle était parmi les six femmes qui sont venues témoigner en préfecture, devant un public de professionnels et de représentants de structures sociales, des difficultés spécifiques à leur condition de mère de famille monoparentale, isolées et en plus exilées.

Adriana était assistante de direction dans une grande société, au Mexique. Elle gagnait bien sa vie. Là-bas, elle a rencontré un expatrié français.

Les premières violences apparaissent après avoir emménagé ensemble

Ils ont deux enfants et se sont mariés en 2013, car il est muté en France et qu'elle souhaite le suivre. Pendant un temps, ils vivent l'un dans la Loire et l'autre à Paris où Adriana a trouvé un emploi. Au bout d'un



Adriana a dû renvoyer sa fille au Mexique, mais ne désespère pas : « Je parle trois langues, je vais retrouver du travail. Après je pourrai la faire revenir. » Photo Josette GENTE

temps, il la somme de choisir entre son travail et lui. « J'aimais mon travail, mais il m'a persuadé que si nous vivions séparés les services de l'immigration me retireraient mon permis de séjour. J'ai donc

démisionné. Il avait loué une maison, dont la garantie a englouti mes économies. Rien n'avait été fait pour préparer notre arrivée. Mes enfants dormaient sur des matelas gonflables », explique Adriana.

Les choses se gâtent. Une première gifle et une tentative d'étranglement entraînent une intervention de la police. Il s'excuse et elle ne porte pas plainte. Plusieurs épisodes de ce type se succèdent. Un acci-

« Nous vivons avec 63 euros et un colis hebdomadaire de SOS violences conjugales. »

dent survient à son fils, elle doit quitter son nouveau travail pour s'occuper de lui. À son tour, son compagnon arrête de travailler. Il devient de plus en plus irritable, ne paie plus les factures et les dettes s'accumulent. « Tu réveilles le monstre qui est en moi », lui assène-t-il. Lors d'une dernière explosion, il la met dehors.

Accueillie en hébergement d'urgence par l'Association communautaire d'action et de recherches sociales (ACARS), Adriana est aujourd'hui hébergée par SOS Violences conjugales. Elle a pu réunir suffisamment d'argent pour renvoyer sa fille au Mexique, dans sa famille. Elle reste ici avec son fils : « C'est un déchirement. J'aimerais que mes enfants soient élevés en France, mais j'ai peur qu'après mon divorce le permis de séjour me soit retiré. Je ne baisse pas les bras, même si nous vivons avec 63 euros et un colis hebdomadaire de SOS violences conjugales. »

Josette GENTE

« Quand il y a une situation d'exil et de violence, les choses sont encore plus compliquées »

Jeudi soir, une conférence inversée a permis à six femmes de faire part des difficultés qu'elles rencontrent dans leur position de mère de famille monoparentale isolée. « Les femmes que nous avons rencontrées jeudi n'ont rien à quoi se raccrocher. Elles sont dans l'isolement et la précarité. Elles sont en situation d'exil et de violence », commente Pauline Chassin-Ezziani. Cette dernière est chargée de mission aux droits des femmes, elle poursuit : « La ministre a demandé que nous nous réunissions autour d'une thématique, Mère isolée famille monoparentale. Dès vendredi matin, j'ai pu lui faire remonter les propositions qui ont été formulées, à la suite de cette rencontre animée par

Odile Proust du Centre d'information sur les droits des femmes et des familles. »

Pauline Chassin-Ezziani, quelles propositions ont été faites ?

« Le déblocage, immédiatement après la séparation, d'aides financières en attendant la mise en place du RSA, l'amélioration de l'accès au logement. Il faudrait faciliter l'accès aux crèches pour permettre de rechercher un emploi et que leurs horaires soient plus flexibles, organiser des espaces garderies pendant les rendez-vous dans les principales administrations, proposer des gardes d'enfants accessibles financièrement après la suppression des aides de la CAF à 6 ans, donner à voir le quotidien de ces

mères isolées, porter sur elles un regard non discriminant, leur permettre d'avoir du temps en tant que femmes, trouver des propositions pour les week-ends et en cas d'hospitalisation. »

Actuellement, qu'est ce qui se passe quand une femme et ses enfants sont en danger ?

« En amont, on peut leur confier un téléphone grand danger. Dans l'urgence, la mise en sécurité peut être pratiquement immédiate. Il y a une convention entre le 115 et les acteurs sociaux, qui garantit l'hébergement d'urgence 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24. On peut même envoyer un taxi. Ensuite il y a un accompagnement par SOS violences conjugales. »



Pauline Chassin-Ezziani est chargée de mission aux droits des femmes. Photo Josette GENTE